

L'évolution des métiers d'accompagnement au sein des résidences sociales

L'adaptation au public

Constats	Propositions
<ul style="list-style-type: none">- Le métier a changé, car le public a évolué : on est passés d'une gestion administrative à une gestion sociale, d'une gestion collective à individuelle. La qualification donnée est celle de métier « d'assembler ».- Dans les domaines de la perte d'autonomie et de la santé mentale les équipes de résidence peuvent se sentir démunies :<ul style="list-style-type: none">> Comment identifier et qualifier les troubles ?> La transformation en RS peut entraîner un risque d'isolement > comment anticiper la perte d'autonomie ?> Comment travailler sur l'acceptation avec le résident (souvent dans le déni) ?> Comment et vers qui orienter ?> Comment respecter le besoin de se poser (notion de SAS) sans isoler le résident ?	<ul style="list-style-type: none">- Formations qui lient les aspects procéduraux avec les aspects accompagnement. Ex : pour la gestion des impayés, le responsable de résidence, au-delà de l'application de la procédure, doit également adopter une certaine posture.- Formations relatives aux questions liées à la parentalité dans l'accompagnement social.- Dans le domaine de la perte d'autonomie : Se référer au plan proximité Autonomie de l'avancée en âge (2P3A) des caisses de sécurité sociale.- Dans le domaine de la santé mentale : une acculturation est nécessaire. Il faut donc organiser des stages croisés et développer la formation, à l'image des formations 1er secours en santé mentale récemment mises en œuvre par les ARS.

L'ingénierie sociale ou organisation interne

Constats	Propositions
<ul style="list-style-type: none">- Le domaine du logement souffre d'une législation qui évolue en permanence ce qui complexifie le métier d'accompagnement et donc la réalisation du parcours résidentiel.- Le logement accompagné souffre également :<ul style="list-style-type: none">> d'un manque de clarté et de lisibilité auprès des partenaires,> de la non maîtrise des plateformes institutionnelles d'accès aux droits par les travailleurs sociaux,> de la confidentialité des données.	<ul style="list-style-type: none">- Simplifier la vie administrative à l'aide du numérique pour pouvoir se concentrer sur l'essentiel, l'accompagnement des résidents. Le numérique n'est pas une matière nécessairement acquise par l'équipe de résidence. Exemple : reporting mutualisé.- Communiquer davantage sur les fonctions du logement accompagné : sa diversité et ses limites.- Ouvrir vers l'extérieur : capitaliser les bonnes pratiques pour aider les responsables dans leur mission de supervision notamment sur la juste information à communiquer aux équipes.- Utiliser le guide des bonnes pratiques sur la confidentialité des données à l'usage des travailleurs sociaux élaboré par la CNIL.

Difficultés de développement des partenariats

Constats	Propositions
<ul style="list-style-type: none">- La saturation des services de droit commun et la mauvaise connaissance du domaine du logement accompagné par ces mêmes services ne facilitent pas la fluidité de mise en place des partenariats. Dans le domaine de la santé mentale, la saturation du droit commun est accentuée par la pénurie du secteur psychiatrique et les disparités territoriales.- La mauvaise coordination du partenariat : Dès le début de la procédure entre les services orienteurs et l'équipe de résidence. Le service orienteur pense qu'un accompagnement individuel est automatiquement mis en place en RS, ce qui n'est pas le cas => rupture de l'accompagnement social.<ul style="list-style-type: none">▪ Problème de relais, le lien n'est pas toujours fait entre le référent social du service orienteur et l'équipe de la résidence.▪ Dans le cadre de problématiques spécifiques (santé mentale par ex) mauvaise coordination entre les équipes, les résidents et les professionnels pour la mise en place de parcours de soins (parfois l'accompagnement est très spécifique et ne répond qu'à une petite partie des besoins).	<p data-bbox="1444 352 1854 384" style="text-align: center;">Le projet social, un outil à exploiter</p> <ul style="list-style-type: none">- Le territoire doit être une réponse. Pour construire des partenariats il est nécessaire de connaître le territoire et les acteurs qui exercent sur ce dernier. Mise en place d'un dialogue de gestion. Exemple : En région PACA, actualisation des projets sociaux à l'aide de petits groupes de travail auxquels participent les partenaires et les résidents.- Concernant la coordination entre les services Il est nécessaire que le référent social soit identique tout au long de la procédure : du service orienteur à la sortie du logement accompagné.

Les partenariats

- Dans le domaine de la perte d'autonomie
 - Sur l'aspect préventif et afin de lutter contre l'isolement (facteur de perte d'autonomie) : des partenariats peuvent être envisagés avec des associations qui proposent des activités relatives au bien vieillir : activités physiques / prévention des chutes / stimulation de la mémoire et amélioration de l'estime de soi. Le développement de résidences sociales intergénérationnelles semble également être une piste intéressante. Ex : la résidence sociale Aquitanis à Bordeaux.
 - Sur l'aspect curatif : Il peut être nécessaire de faire appel aux aides à domicile. À ce titre le dispositif des aides à domicile mutualisées proposé par les Caisses de retraites peut être une bonne option.
- Dans le domaine de la santé mentale
 - Trouver un relais qui fera le lien entre la RS et les professionnels de la santé : EMPP, CLSM (porte d'entrée pour les questions d'addictions et lieu de repère sur le qui fait quoi et comment). Certaines associations (dans le soin relationnel) proposent de faire le lien entre le résident et les professionnels de santé.
 - Faciliter la prise en charge et la mise en place de parcours en organisant des temps d'échange au sein de la RS avec : les résidents, les structures de soins et les équipes de RS. Une simple orientation n'est pas suffisante, il faut intégrer des services extérieurs au sein de la RS (ex: SAVS ou Asso ADAPE).
 - Développer les conventionnements avec les EMPP pour éviter d'être constamment en négociation.

- | | |
|--|--|
| | <ul style="list-style-type: none">- Dans le domaine de l'emploi<ul style="list-style-type: none">▪ Le Plan Local Insertion Emploi (PLIE) : un dispositif qui fonctionne bien dans les territoires.
C'est le travailleur social qui fait le lien entre le PLIE et le résident.
Procédure :<ul style="list-style-type: none">– Prendre connaissance des besoins du résident.– Renseigner la fiche adaptée– La transmettre au PLIE.– Convocation du résident par le référent PLIE qui lui proposera un bilan de compétences, une formation ou un emploi.▪ Le Programme départemental d'insertion et de retour à l'emploi qui est de la responsabilité des Conseils départementaux dans le cadre de leur compétence sur le RSA.▪ Valoriser le travail en intérim qui, pour certaines personnes, constitue un choix, un mode de vie.▪ Les partenariats avec les entreprises de BTP : en fonction de la dynamique du territoire, certaines entreprises recrutent au sein de la résidence sociale |
|--|--|